



# Le guide de l'adhérent



2022  
2023



Pourquoi  
adhérer

Ressources  
et services

Gestonet  
et assurances...

## Votre adhésion : toujours le premier acte militant...

... qui fait de la Fédération le réseau majeur de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle en milieu rural ! Adhérer ou renouveler votre adhésion à la FDFR 71 marque votre volonté de soutenir les valeurs et les objectifs, simples mais ambitieux, que nous portons depuis plus de 60 ans.

### SOYONS D'ACCORD...

**Éducation populaire** Ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple et augmentent leur puissance démocratique d'agir. [Christian Maurel, sociologue et philosophe]

**Militant** Celui qui soutient de façon active une cause, une idéologie.

**Réseau** Ensemble d'individus qui tissent un lien social pour faire groupe (...) afin de faciliter la mutualisation et le partage de valeurs, compétences et autres ressources. Il est conçu autour des notions de plaisir et d'écoute à des fins d'entraide, de protection, de solidarité et d'apprentissage.

**Fédération** Alliance, lien, pacte, regroupement de plusieurs sociétés... ayant un but commun.

### Adhérer ? Cela signifie quoi pour vous ?

EXTRAIT DES STATUTS

La FDFR 71 a pour objet de fédérer les Foyers Ruraux, les FRGS et les Associations adhérentes œuvrant dans les domaines du sport en milieu rural, de l'animation, de la diffusion culturelle et de l'éducation populaire, pour le développement des territoires ruraux du département de Saône-et-Loire.

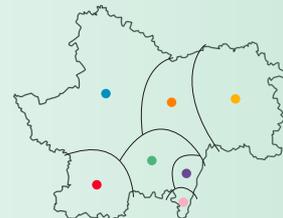
L'ensemble des associations qui composent la FDFR 71, c'est VOUS !

C'est une nouvelle saison qui s'ouvre et nous espérons que vos adhérents seront au rendez-vous.

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER SUR L'ENSEMBLE DE VOS ACTIONS.



## Votre adhésion : agir au cœur des territoires.



### EXEMPLES D' ACTIONS LOCALES

7 SECTEURS  
Autunois-Morvan  
Bresse  
Chalonnais  
Charolais-Brionnais  
Clunisois  
Mâconnais Nord  
Mâconnais Sud

Un découpage par Foyer Rural de Grand Secteur (FRGS) car la base, ce sont chacun de nos villages uniques.

### EN SAVOIR PLUS

Sur les projets ponctuels ou récurrents des secteurs, rendez-vous sur <https://fdfr71.foyersruraux.org> puis sur « Agenda » ou « Nos secteurs ».



**Fédestival** (2021 et plus)  
Espace culturel itinérant en milieu rural sous chapiteau.



**CinéVillage** Circuit de cinéma itinérant. Propose des séances scolaires, du plein air...



**Universités Rurales**  
Espaces de réflexion collective (conférences...) au service du développement du milieu rural.

### EXEMPLES D' ACTIONS DÉPARTEMENTALES

**Feuille de route Pôle Tisseurs de Liens** (2021-2023) Pistes de travail sur le « Monde d'Après » (transition écologique et sociale...)



**Ch'tite TV et Ch'tite Radio**  
Outils informant de l'actualité du réseau et mettant en valeur ses actions et événements.



DE GRANDS PROJETS DÉPARTEMENTAUX ET DES OUTILS  
POUR CONSTRUIRE ET PARTAGER ENSEMBLE.

## Adhésion : les raisons de rejoindre le réseau !

Pour une association et/ou un foyer investi.e en milieu rural, adhérer à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, c'est l'assurance d'**appartenir à un mouvement dont les membres ont des objectifs partagés et des ambitions communes.**

L'une des volontés de la FDFR 71 est d'offrir une **aide quotidienne aux bénévoles et aux associations du réseau** et qu'une réponse soit apportée à toutes leurs questions par nos bénévoles et salariés, quelle que soit leur nature.

Mis en réseau, les acteurs et les actions menées localement font sens à une échelle plus vaste que la stricte limite géographique de l'action.

Faire partie d'un mouvement, c'est la possibilité de **rencontrer d'autres porteurs de projets** et d'actions associatives, de **recevoir de l'aide** ou de **proposer son soutien** à celles et ceux qui en ont besoin.

La **mutualisation** (des savoir-faire, des compétences et des moyens d'action existants au sein du mouvement des Foyers Ruraux) est un **puissant levier** de l'action associative de nos membres.

C'est **donner une voix** aux acteurs associatifs ruraux auprès des instances intercommunales, départementales, régionales, nationales, voire européennes. C'est peser pour **faire reconnaître** par les politiques publiques les **enjeux des territoires ruraux** et le **rôle du monde associatif** dans leur vitalité.

REGROUPEMENT	REPRÉSENTATIVITÉ	RECONNAISSANCE
LA FÉDÉRATION TRADUIT CONCRÈTEMENT L'IDÉE QU'ON EST PLUS FORT ENSEMBLE QU'ISOLÉ : « L'UNION FAIT LA FORCE ».	ADHÉRER VOUS PERMET D'ÊTRE REPRÉSENTÉ ET DE VOUS AFFIRMER EN TANT QU'ACTEUR MAJEUR DE LA RURALITÉ.	PLUS NOUS SOMMES NOMBREUX, PLUS NOUS POUVONS NÉGOCIER DE NOUVEAUX SERVICES ET AVANTAGES POUR TOUS.

## Agir tout seul, c'est bien, avec la Fédé, c'est mieux !

La FDFR 71 vous propose des ressources dont vous pouvez vous saisir pour mieux agir dans votre village. Notre but est de vous **faciliter la vie d'un point de vue administratif**, de vous **accompagner efficacement dans vos projets** et d'**enrichir vos propositions d'animations.**

Chacun.e des salarié.e.s est disponible pour venir à vous ou vous accueillir au siège, répondre à vos questions, vous accompagner sur un dossier...



CRÉER SON ASSOCIATION ET LA DÉVELOPPER, METTRE À JOUR SES STATUTS, CHERCHER DES FINANCEMENTS, RÉDIGER DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS, ÉTABLIR UNE CONVENTION, ORGANISER UNE RÉUNION... N' HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER !



**ACCOMPAGNEMENT**

Accompagnement par les salariés et les bénévoles dans vos démarches. Mise à contribution possible du réseau selon vos besoins.

**FORMATIONS**

Propositions régulières de sessions de formations sur diverses thématiques (théâtre, informatique, premiers secours, écriture, etc.) soit gratuites, soit à un coût modéré. **Des besoins ? Faites-nous les savoir !**

**COMMUNICATION**

Soutien technique et pédagogique et accompagnement adapté à vos besoins : relais de vos événements (Ch'tite Radio, Ch'tite TV, site internet, Facebook), création de supports, conseils divers. Possibilité pour les associations et foyers de se doter d'un **site internet à moindre coût**. Intéressé.e ? **Contactez-nous pour en savoir plus !**

**MATÉRIEL**

Prêt de matériel possible (grilles d'exposition, etc.).

**TARIFS MOINS CHERS**



Tarifs préférentiels sur les taxes Sacem, SACD et de la SPRE, à condition d'avoir respecté les procédures de déclaration : cocher la case « Adhérent à une fédération signataire d'un protocole d'accord » (Sacem) et « Troupe amateur fédérale » (SACD), en indiquant la CNFR comme fédération d'affiliation.

**TARIFS CINÉMA**

Tarifs préférentiels sur les prestations plein air après un an d'adhésion.

**GESTANET**

**ASSURANCES**

Proposition de formations à Gestanet. Accompagnement possible par la Fédération quant à la maîtrise de cet outil et au suivi de vos dossiers adressés à la SMACL.

**A.A.C.E.P.**



Agrément association complémentaire de l'enseignement public dont peuvent bénéficier les associations locales, qui légitime les interventions dans les établissements scolaires, en appui aux activités d'enseignement.

**SERVICE CIVIQUE**



Possibilité d'accueillir un.e volontaire de 16 à 25 ans au sein d'un foyer ou d'une association dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

**IMMATRICULATION**

**TOURISME**

Obligation légale délivrée par l'agence Atout France et obtenue auprès de la CNFR pour toutes les associations organisant et/ou vendant des forfaits touristiques, des voyages ou des prestations touristiques, dès lors que deux opérations portant sur le transport, l'hébergement, l'accueil touristique, sont combinées, qui est à renouveler tous les ans. Obligation d'extension seulement nécessaire pour les voyages exceptionnels (moins de 3 par an).

**PAVAL**



Point d'Appui à la Vie Associative Locale situé dans l'Autunois-Morvan, qui fournit des conseils techniques et administratifs aux porteurs de projet associatif et aux associations dans leurs démarches quotidiennes. Les salariés, en particulier Antoine Jeantet, se spécialisent sur le sujet afin de vous répondre au mieux.

**ASSOPRATIK**



Portail développé par et pour les Foyers Ruraux permettant de faciliter la gestion, l'animation d'une association et de communiquer avec ses adhérents grâce à un ensemble d'outils en ligne. À terme, la FDFR 71 vous proposera des formations pour vous saisir de cet outil.

LA FDFR 71 ŒUVRE AU QUOTIDIEN POUR VOUS OFFRIR LES MEILLEURES  
RESSOURCES POSSIBLES ET RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS.

ELLE ŒUVRE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS POUR  
VOUS PROPOSER TOUJOURS PLUS DE MOYENS, D'OUTILS ET DE SOUTIEN.

## L'adhésion, concrètement ? Gestonet et assurances.



Nous vous invitons à adhérer dès maintenant sur Gestonet, pour votre association et pour l'ensemble de vos adhérents individuels. **La saison 2021/2022 sera close le 31 août 2022.**

<https://gestonet.org/gestonet2/connexion.php>

Pour les personnes qui rejoindront votre association en cours de saison, il suffira d'enregistrer leur adhésion sur votre espace Gestonet.

L'adhésion de votre structure (association ou foyer rural) implique l'adhésion de **tous** vos adhérents individuels et de les **inscrire** dans votre espace.

Cela permet à vos membres d'être **officiellement reconnus comme adhérents** au mouvement et de bénéficier de l'assurance proposée par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

### PREMIERE ADHÉSION

Votre structure remplit un dossier, qu'elle obtient auprès de la FDFR 71, à renvoyer à celle-ci. Après accord du Conseil d'Administration de la Fédération, cette dernière vous fait parvenir les codes nécessaires pour compléter votre demande sur Gestonet. Il ne reste plus qu'à renseigner les caractéristiques de votre structure et de vos adhérents.

### ADHÉRENT OCCASIONNEL

Votre foyer ou association peut attribuer une adhésion temporaire aux personnes qui participent de façon ponctuelle à vos activités / manifestations. Pour cela, commandez des cartes 8 jours sur Gestonet et envoyez votre paiement à la FDFR 71, afin que celle-ci valide votre demande.

### ADHÉRENT PERMANENT

Pour tous vos adhérents, vous pouvez imprimer les cartes directement dans Gestonet. Vous pouvez aussi demander des cartes cartonnées pour vos adhérents permanents à la FDFR 71.

LES CARTES CARTONNÉES ? EN PLUS DE MARQUER L'ADHÉSION AU MOUVEMENT, ELLES PERMETTRONT À SES DÉTENTEURS D'AVOIR ACCÈS À CERTAINS AVANTAGES, QUI SERONT DÉVOILÉS AU FUR ET À MESURE DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION.

## L'adhésion : importance dans le fonctionnement.

Votre adhésion n'est donc valable qu'à la condition du respect absolu de saisie sous Gestonet et de prendre autant de cartes que vous avez d'adhérents.



UN ADHÉRENT = UNE CARTE

Cela permet en effet plusieurs choses : une **visibilité** amplifiée pour la Fédération, une meilleure **communication** entre elle et vous et son bon **fonctionnement** (grâce à une prise en charge partielle des salaires).

Catégorie	Adhésion	Répartition		
		CNFR	FDFR	Assurance
Foyer Association	120€ / an	60€	60€	
Adhérent individuel	15€ / an	4€	10,19€	0,81€
Carte 8 jours	4€	1,90€	1€	1,10€

### RÉFÉRENTS GESTANET

Si vous avez des questions ou des problèmes, des référents sont là pour vous aider, à la Fédération, mais aussi par secteurs.

Au sein de la FDFR 71

Autunois-Morvan

Chalonnais

Sylvie Meunier

03 85 36 62 06

fdfr.71@wanadoo.fr

Stéphanie Perrin

06 87 24 33 77

Gilles Belfils

06 80 84 26 42

Charolais-Brionnais

Bresse | Clunisois |

Mâconnais Sud

Mâconnais Nord

Hélène Labrosse

06 07 88 16 16

Élisabeth Clerc

06 30 18 82 51

Chantal Charbon

06 17 51 02 12

## Bien se protéger avec la SMACL.



Le partenariat de la CNFR avec la SMACL Assurances vous apporte une couverture indispensable à votre protection, afin de pouvoir exercer vos missions en toute sérénité.

Les taux de la SMACL sont à des tarifs défiant toute concurrence car ils bénéficient de la mutualisation des 2 200 structures et 180 000 adhérents individuels des Foyers Ruraux.

### COMMENT FAIRE ?

Si vous souhaitez être couvert.e par le contrat d'assurance national, vous devez le valider lors de votre demande d'adhésion sur Gestanet en cochant la case « **Je souhaite bénéficier de l'assurance du mouvement** ».

Vous devez ensuite :

- souscrire des assurances **Responsabilité Civile** (RC) pour vos adhérents en les inscrivant sur Gestanet.
- souscrire éventuellement une **Individuelle Accident** (RC IA).

Vous pouvez également souscrire des **garanties optionnelles** que vous devez renouveler chaque saison (contactez-nous pour en savoir plus).

**ATTENTION** Votre assurance « responsables associatifs » ne sera pas valide si vous n'avez rentré aucun adhérent individuel dans Gestanet. **Seuls les membres** de votre association **saisis dans Gestanet** pourront bénéficier des garanties.

Votre association et les adhérents inscrits seront couverts **jusqu'au 30 septembre** de la saison suivante. Vous avez jusqu'à cette date pour renouveler, au-delà ces garanties ne seront plus valides.



Des documents sont accessibles dans votre espace Gestanet.

Une fois connecté : Outils / Réseau puis Assurance.

## Après avoir parlé d'assurance, place aux garanties maintenant !

### GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre du contrat d'assurance, il est possible de souscrire des garanties complémentaires.

**Biens immobiliers** : locaux occupés par l'association plus de 30 jours consécutifs, qu'ils appartiennent à l'association, ou qu'ils lui soient prêtés ou loués.

**Biens mobiliers** : matériel appartenant à l'association ou confié à elle pour son usage exclusif.

**Véhicules à moteur et bateaux** appartenant à l'association.

**Auto-mission** : protège les salariés, élus et adhérents, quand ils utilisent leurs véhicules personnels pour les besoins de l'association.

**Chapiteaux, structures gonflables** appartenant à l'association.

**Tout risque** : matériel informatique, bureautique, audiovisuel, instruments de musique datant de moins de 3 ans.

**Interruption / annulation de séjours.**

**Protection juridique** : intervient dans les litiges entre l'association et d'autres personnes morales ou avec des tiers, ou encore avec des cocontractants.

### MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

L'outil « **Assur'Options** » en ligne permet de :

- simuler une souscription.
- souscrire des garanties complémentaires.

Les chèques pour les assurances doivent être **adressés à l'ordre de la CNFR et envoyés à la Fédération.**

Pour vous connecter à Gestanet, votre identifiant et le mot de passe sont les mêmes !

ENCORE DES QUESTIONS ? CONTACTEZ SYLVIE MEUNIER !

C'EST LE NOUVEAU LOGO DE LA FÉDÉRATION !

Préparez-vous à le voir débarquer dès la rentrée !

## Coordonnées de la Fédération

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône-et-Loire

Hameau de l'Eau Vive, 71 960 La Roche Vineuse

Du lundi au vendredi | 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

03 85 36 62 06 | [fdfr.71@wanadoo.fr](mailto:fdfr.71@wanadoo.fr)

Site : <https://fdfr71.foyersruraux.org> | Facebook : FDFR 71 - Foyers Ruraux

## Coordonnées des Pôles

Pôle Cinéma : [cinevillage71@gmail.com](mailto:cinevillage71@gmail.com)

Pôle Culture : [fede71culture@gmail.com](mailto:fede71culture@gmail.com) | 06 21 21 70 99

Pôle Tisseurs de Liens : [ajfdfr71@gmail.com](mailto:ajfdfr71@gmail.com) | 06 49 11 40 93

## Réseau

La FDFR 71 est membre du réseau de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux



ainsi que de l'Union Régionale des Foyers Ruraux de Bourgogne-Franche-Comté.

## Nos partenaires

Merci également à nos partenaires de nous apporter leur soutien.



Le guide de l'adhérent 2022/2023 de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône-et-Loire

Comité de rédaction Les membres de la Commission Rentrée

Conception graphique Alizée Pouverin, chargée de communication | Conseils Sylvie Heyart